



La gaité exubérante du financier se refroidit subitement devant la pâleur de Pierre et l'air étonné de Maud. Il s'en inquiéta, non sans reproches :

—Eh quoi ! Un pareil triomphe vous laisse calmes et semble vous surprendre, vous déplaire ?

× × ×

Pierre, fort tristement, s'avisait de rompre le mur de glace qui les séparait tous trois :

—Excusez-moi, M. Irvington, si je ne partage pas votre joie... Pendant que vous échafaudiez votre schéma, confiant en votre parole, je jouais ma fortune à la hausse sur les valeurs que vous faisiez tomber par ruse.

—Malheureux ! hurla Irvington.

—Non seulement je jouais,—continua le jeune homme,—mais j'entraînais mes parents et mes

amis dans le gouffre d'où vous êtes sorti millionnaire et triomphant.

—Eh bien, Pierre, le malheur n'est pas grand. Je suis assez riche pour vous rembourser largement vos pertes.

—N'y pensez pas, monsieur. Après un après-midi pareil, si j'épousais votre fille, c'est moi qui passerais pour un voleur...

Et très digne, Pierre Reversot sortit de chez les Irvington pour toujours.



Un mois après ce coup de Bourse à double effet, la jolie Maud se retirait dans un couvent.

Et S. W. Irvington, devenu presque fou, s'en allait tous les soirs jeter furtivement dans le fleuve de gros paquets de dollars qu'il voulait laver de toute sa honte.

DORSAY.

Mariage Infantile

Les journaux annonçaient dernièrement le mariage de Mlle Irène Girard, de Roberval, avec M. Philippe Parent. La jeune épouse n'avait exactement que 13 ans et 10 mois.

Il n'y a plus d'enfants... On a beau chanter dans *Le Petit Duc*, que

"On a l'âge du mariage

Quand on a l'âge de l'amour";

on a beau représenter Eros sous les traits d'un marmouset en rupture de biberon, il y a de l'opérette et du symbolisme mythologique à la réalité une fort jolie marge.

Les législateurs ont essayé cependant de concilier l'opérette et la réalité, en déterminant exactement "l'âge de l'Amour" et comme celui-ci varie de pays à pays, pour des raisons climatiques et physiologiques, il s'ensuit que l'âge légal du mariage varie également.

Chez certaines peuplades de l'Afrique, l'on rencontre des aïeules qui n'ont pas atteint leur majorité; chez les Arabes (bono! bono!), chez les Espagnols (ollé!) et en général dans les pays chauds, l'on se marie jeune. La faute en est à ce "coquin de soleil" eût dit Daudet. Mais alors que des pays tempérés comme la France fixent pour l'homme et la femme les âges respectifs—raisonnables—de

18 et 19 ans. (Code Napoléon, Art. 144) pourquoi notre pays s'en tient-il à l'ancienne loi romaine en fixant ces âges à 14 et 12 ans?

C'est l'article 119 du Code Civil de la Province de Québec qui le stipule, et, par surcroît, l'article 193, du même Code, ne fait de l'inobservance du premier qu'un cas de nullité relative, qu'il couvre par une sorte de prescription :

"Néanmoins le mariage contracté par des époux qui n'auraient pas l'âge requis ou dont l'un des deux n'aurait pas atteint cet âge ne peut être attaqué lorsqu'il s'est écoulé 6 mois depuis que cet époux ou les époux ont atteint l'âge compétent".

Or, nous ne sommes pas, que je sache, dans un pays chaud, et, au risque de passer pour un empêchement de se marier en rond, je dirai que la disposition légale sur "l'âge du mariage, est chez nous une anomalie".

Pour peu que cela continue, l'on fera une réalité tangible des fiançailles au berceau (oh! ce berceau nuptial) et des mariages au couvent, si fort en faveur aux siècles XVII et XVIII. Et en invoquant la rapidité de la vie moderne, l'on conduira les nouveau-nés du baptistère à l'autel. L'on naîtra époux comme on naît aveugle, jumeau ou poète.